

TRANSPORT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

LES MODALITÉS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023 ÉVOLUENT



Le Département de la Manche, dans le cadre de ses compétences en matière de solidarité et d'aide sociale, organise et prend en charge le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap domiciliés dans la Manche, quelle que soit la gravité de leur handicap. L'objectif étant de permettre aux élèves et aux étudiants d'accomplir leur scolarité dans les meilleures conditions. Environ 500 élèves et étudiants sont concernés chaque année, pour un budget de 3.2

millions d'euros.

Le Département appliquera de nouvelles modalités à son règlement à partir de la rentrée 2023.

JEAN MORIN
Président du conseil
départemental de la Manche

NICOLE GODARD
Vice-présidente du conseil départemental de
la Manche en charge de la cohésion sociale
Présidente de la commission Action sociale

vous convient à un point presse au sujet de l'évolution du transport des élèves en situation de handicap,

[Le mercredi 7 juin à 11h, à la Maison du Département à Saint-Lô](#)